

→ SOUTENEZ L'ACTION DE L'IRME

L'IRME compte aujourd'hui de nombreux adhérents qui assurent par leurs dons l'avancée de la recherche, et qui contribuent à relayer son action dans le monde entier.

Adhérer, c'est s'impliquer dans la vie d'une grande association et contribuer ainsi, avec nous, à vaincre le handicap.

À remplir et à retourner dans une enveloppe timbrée à : **IRME - 25, rue Duranton - 75015 Paris - France**

Je souhaite :

adhérer à l'IRME et/ou

faire un don

membre actif (30 euros/an et +)

membre bienfaiteur (150 euros et +)

et verse la somme de€

Je souhaite recevoir à l'adresse ci-dessous :

La lettre de l'IRME un justificatif fiscal (*pour tout don à partir de 15 euros*)

Mme Mlle M.

Nom Prénom.....

Je suis paraplégique tétraplégique trauma-crânien

de la famille sympathisant

Organisme.....

Fonction.....

Adresse

Code postal Ville.....

Tél :

E-mail

66%
de déduction
fiscale

L'IRME est habilité à recevoir tous dons et legs exonérés des droits de mutation. En tant que particulier, vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour les entreprises, la limite est de 5% de leur chiffre d'affaires HT. Un justificatif fiscal vous sera adressé en retour.